

Comptes rendus analytiques officiels du 8 décembre 2023

[Sommaire](#)

SÉANCE

du vendredi 8 décembre 2023

43^e séance de la session ordinaire 2023-2024

PRESIDENCE DE M. LOÏC HERVE, VICE-PRESIDENT

SECRETAIRES : MME SONIA DE LA PROVOTE, M. MICKAËL VALLET.

La séance est ouverte à 9 h 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024 (SUITE)

Seconde partie (Suite)

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

M. le président. - L'ordre du jour appelle l'examen des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (et articles 50 B et 50 C) du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

M. Marc Laménie, rapporteur spécial de la commission des finances. - *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP)* C'est toujours avec passion et émotion que nous examinons les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Je remercie la ministre, ainsi que toutes les associations œuvrant au devoir de mémoire.

Ces crédits diminuent pour des raisons démographiques, à 1,92 milliard d'euros. La baisse, de 10 millions d'euros, est moins marquée que l'année dernière, en raison d'une économie de 45 millions d'euros réalisée cette année *via* un changement des modalités de versement de l'allocation de reconnaissance du combattant.

Le programme 169 concentre 1,8 milliard d'euros, principalement pour l'allocation de reconnaissance du combattant, anciennement appelée retraite du combattant, les pensions militaires d'invalidité et les indemnités des harkis et autres rapatriés, mais aussi la politique de mémoire, le lien armée-jeunesse avec la Journée Défense et citoyenneté (JDC) ou encore le service militaire volontaire (SMV), auquel j'ai consacré un [rapport](#).

Le programme 158, plus modeste, finance l'indemnisation des victimes de l'antisémitisme notamment des spoliations. Je salue l'action importante de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

L'effort en direction des harkis s'accroît, dans la lignée de la [loi](#) de 2022 : il se montera à 112 millions d'euros l'année prochaine.

La programmation mémorielle sera exceptionnelle en 2024, avec les commémorations du 80^e anniversaire des débarquements de Provence et de Normandie : d'où un doublement des crédits, à 42 millions d'euros.

Madame la ministre, vous avez annoncé une revalorisation de 1,5 % du point de la pension militaire d'invalidité (PMI), le portant à 15,87 euros.

Enfin, je souligne le rôle essentiel des deux opérateurs de la mission : l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG), sur lequel j'ai publié un [rapport](#) l'année dernière, et l'Institution nationale des invalides (INI).

La commission des finances vous invite à voter les crédits de cette mission. *(Applaudissements)*

Mme Jocelyne Guidez, *rapporteuse pour avis de la commission des affaires sociales. - (Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains)* À 1,9 milliard d'euros, les crédits de la mission sont quasi stables, après une baisse de 7,4 % l'année dernière. La réduction mécanique des crédits des pensions s'accompagne donc d'une hausse des moyens affectés à d'autres actions en faveur du monde combattant. Nous saluons ce choix de sanctuarisation, que nous demandons depuis plusieurs années.

En raison de la baisse du nombre d'anciens combattants, le montant des pensions versées diminue. Après la revalorisation de la pension militaire d'invalidité en 2023, je remercie la ministre de revaloriser de 1,5 % le point de PMI au 1^{er} janvier 2024, et non en 2025. Reste que cette réévaluation est inférieure à l'inflation. La commission tripartite devrait se réunir en 2024 pour prendre de nouvelles mesures de correction.

La subvention à l'ONACVG augmente, ce qui permettra de financer de nouvelles infrastructures et de mieux soutenir les ressortissants de l'Office. Quatre emplois supplémentaires seront affectés à la réparation des préjudices subis par les Harkis et rapatriés d'Algérie. Les moyens progressent, pour s'élargir à 45 nouveaux sites.

La progression des crédits de la politique de mémoire financera les cérémonies du 80^e anniversaire des débarquements, pour lesquelles 14 millions d'euros sont prévus. Ces crédits, destinés à des manifestations ponctuelles, devront être pérennisés pour renforcer le lien armée-Nation, notamment vers la jeunesse.

La commission des affaires sociales est favorable à l'adoption des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Mais, madame la ministre, l'intitulé de cette mission n'est plus en faveur : je propose d'appeler désormais la mission « Monde combattant ». Nous sommes plus modernes que vous ! *(Mme Patricia Mirallès feint de s'en offusquer ; applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains)*

M. Jean-François Husson. - Bravo !

M. Vincent Louault . - *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)* Je salue les enfants présents dans nos tribunes.

Le nom de la mission en dit long : il s'agit de notre devoir de mémoire envers ceux qui ont combattu pour nos libertés, jamais acquises, comme le contexte nous le rappelle.

Les crédits restent globalement stables, malgré la baisse du nombre d'anciens combattants. Des moyens supplémentaires sont alloués à d'autres actions : en particulier, la subvention de l'ONACVG est portée à 62 millions d'euros pour le financement des maisons Athos, qui accueillent les victimes de blessures psychologiques lors d'opérations extérieures (Opex). C'est le minimum que nous leur devons.

Les crédits pour les rapatriés d'Algérie sont en hausse de 11 %, pour réparer les préjudices subis. Ce n'est que justice et morale.

La politique de mémoire voit ses crédits augmenter de 87 %, pour la restauration des sépultures et les cérémonies du 80^e anniversaire des débarquements. Ces dernières sont essentielles : alors que notre société se fracture et que nos valeurs communes sont mises à mal, il est essentiel de nous réunir autour de notre passé commun pour faire Nation. J'appelle, moi aussi, à la pérennisation de ces crédits, notamment en vue de promouvoir la mémoire auprès des jeunes.

Le groupe INDEP salue l'augmentation globale des crédits, qu'il votera. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains*)

M. le président. - Je salue à mon tour la présence dans nos tribunes d'élèves de CM2 du 17^e arrondissement de Paris. Bienvenue au Sénat ! (*Applaudissements*)

Mme Nadia Sollogoub . - (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Le monde combattant n'est pas un concept abstrait : c'est un ensemble cohérent constitué des anciens combattants âgés, mais aussi des engagés en Opex blessés ou traumatisés, des familles, des rapatriés, de tous ceux dont les vies ont été fauchées par les conflits successifs. C'est un tout composé d'histoires humaines d'aujourd'hui et de demain.

La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » devrait devenir la mission « Monde combattant ». Nous espérons que cet ajustement non budgétaire pourra intervenir prochainement.

L'an dernier, j'ai demandé au Gouvernement de ne pas rogner ces moyens, malgré la baisse du nombre de pensionnés. Madame la ministre, pour la première fois, le budget est stabilisé : nous le soutenons et espérons qu'il sera au moins constant à l'avenir.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de reconnaissance du combattant est en baisse de 7,7 %. Ils ont en moyenne 86 ans. Cette tendance devrait s'accroître, et le nombre de cartes du combattant nouvellement attribuées est loin de compenser les décès. Le point d'indice PMI augmente de 1,5 %, ce qui est insuffisant par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Espérons que les budgets futurs réajusteront ce point.

Deux nouvelles maisons Athos seront ouvertes pour guérir les blessés psychiques des guerres.

La politique de mémoire, dont les crédits sont en hausse de 87 %, et le lien armée-Nation font l'objet d'un volontarisme à souligner. Le bruit des drones aux portes de l'Europe nous en rappelle l'importance. Si l'horreur des tranchées est, en France, dans la mémoire collective, elle est en Ukraine une réalité quotidienne.

J'ai souvent participé aux cérémonies du 11 novembre, où on lit des lettres de poilus. Le 11 novembre dernier, j'étais à Kiev, devant le lycée français, pendant une alerte aux missiles : les enfants ne lisaient pas des messages d'archives, mais les mots de leurs pères et de leurs frères. Faire mémoire n'a pas empêché, là-bas, le retour de l'horreur. Il faut espérer et, sans doute, faire plus.

N'oublions jamais ceux qui sont tombés, leur nom, leur sacrifice. Disons et redisons : plus jamais ça ! Les hauts lieux de la mémoire collective, les manifestations doivent être de grandes causes nationales.

Pour ma part, je préfère à l'expression « devoir de mémoire » le devoir d'histoire et de réflexion, ou le « travail de mémoire, d'histoire et de réflexion », pour reprendre les mots de Simone Weil.

Nous soutenons ce budget. Le monde combattant est au cœur de nos vies, même si nous n'aspérons qu'à la paix. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, Les Républicains et INDEP*)

M. Akli Mellouli . - La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » voit ses crédits diminuer cette année encore, de 0.21 %. (*Mme Patricia Mirallès le conteste.*)

Cet ajustement résulte de la baisse du nombre de bénéficiaires des pensions d'invalidité et d'allocation de reconnaissance du combattant. Nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas revalorisé le point d'indice de la PMI. Madame la ministre, lors de votre audition à l'Assemblée nationale en octobre, vous aviez pourtant annoncé une revalorisation de 1,5 % en 2024.

La subvention à l'ONACVG progresse de 3,9 %, à 62,56 millions d'euros : elle financera notamment deux nouvelles maisons Athos.

Les crédits pour la politique de mémoire progressent de 87 %, notamment pour la commémoration du 80^e anniversaire des débarquements. Je regrette que la mémoire des guerres coloniales et du XX^e siècle soit passée sous silence et que, trop souvent, l'approche en soit caricaturale. Il importe d'initier un chantier de réflexion pour transmettre cette mémoire riche et complexe. Des milliers de jeunes Français en sont les héritiers : l'inscrire dans le roman national permettrait de renforcer leur sentiment d'appartenance à la Nation.

Nous voterons les crédits de la mission modifiés par la commission des finances. (*M. Marc Laménie applaudit.*)

Mme Cathy Apourceau-Poly . - Les crédits de cette mission sont en baisse de 10 millions d'euros. La diminution de 4 millions d'euros des crédits en faveur de la reconnaissance et de la réparation est un mauvais signal envoyé au monde combattant.

La réduction naturelle du nombre de pensionnés devrait conduire, dans un contexte d'inflation, à une revalorisation de l'allocation de reconnaissance du combattant et des pensions militaires d'invalidité.

Contrairement aux idées reçues, les soldats sont souvent issus des milieux populaires et vivent très modestement ; il faut entendre leur colère lorsqu'ils parlent d'aumône et qualifient de ridicule l'augmentation du point de la PMI.

La transposition dans ce PLF des dispositions de la [loi](#) du 23 février 2022 est une bonne nouvelle. L'indemnisation des rapatriés et harkis va dans le bon sens, mais nous avons déposé un amendement pour aller plus loin en renforçant les crédits de l'ONACVG.

Le programme 158, destiné à la réparation des spoliations et actes de barbarie commis pendant la Seconde Guerre mondiale, est réduit de 3 millions d'euros. Certes, le nombre de bénéficiaires diminue, mais la multiplication des actes antisémites doit nous interroger

sur le lien entre les nouvelles générations et les derniers survivants de la barbarie nazie et du régime de Vichy.

Les crédits du programme 169 progressent de 87 %, en raison des cérémonies de l'année prochaine. La politique de mémoire et le lien armée-Nation doivent être renforcés, à l'heure où les manifestations des nervis d'extrême droite nous rappellent les heures les plus sombres de notre histoire. La lutte contre le fascisme repose sur la transmission de la mémoire des conflits et des conséquences de l'idéologie d'extrême droite. Nous devons rappeler la réalité de la guerre et de l'antisémitisme.

Au vu de l'insuffisante prise en considération des anciens combattants, le groupe CRCE-K votera contre les crédits de la mission. (*Mme Patricia Mirallès et M. Marc Laménie le déplorent.*)

M. Henri Cabanel . - Comme chaque année, les crédits sont en baisse, en raison de la diminution du nombre d'anciens combattants. Mais cette mission a pour rôle de rappeler les sacrifices humains consentis pour la paix et la liberté. Celles-ci sont fragiles, comme toutes nos valeurs - voyez la multiplication des actes antisémites dans tout le pays. Les combats de nos anciens n'ont-ils pas servi ? Une partie de notre jeunesse s'est-elle perdue dans les chemins de la mémoire ? Cette mission doit continuer à maintenir la flamme de la mémoire collective.

Je salue la traduction dans ce budget des avancées obtenues ces dernières années. Je pense notamment aux mesures en faveur des harkis de la loi du 23 février 2022, que mon groupe avait soutenue, et à l'aménagement de la demi-part fiscale pour les veuves.

Tout cela va dans le bon sens. Il reste toutefois quelques trous dans la raquette, que nous proposerons de combler. Je pense notamment à l'indemnisation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre.

La revalorisation de 0,13 % des allocations de reconnaissance du combattant n'est pas suffisante, dans un contexte inflationniste. Les anciens combattants devront se tourner vers les associations ou l'ONACVG, dont le fonds de roulement a été réduit.

Je me réjouis du doublement des crédits de la politique de mémoire. Nous sommes attachés au tourisme de mémoire. Les 3 millions d'euros supplémentaires pour l'entretien des sépultures de guerre et des lieux de mémoire suffiront-ils à compenser les surcoûts liés à l'inflation ?

Des crédits sont prévus pour la JDC et le SMV. Même si les trois quarts des crédits relèvent de la mission « Défense » ou des collectivités et fonds de concours, c'est important pour la citoyenneté. Le RDSE a récemment fait adopter par notre assemblée ma [proposition de loi](#) visant à renforcer la culture citoyenne. Ces dispositifs d'engagement doivent concourir au renforcement du lien armée-jeunesse, au bénéfice de la cohésion sociale et de la mémoire collective.

Le RDSE votera les crédits de la mission. (*M. Marc Laménie et Mme Nadia Sollogoub applaudissent.*)

Mme Patricia Schillinger . - Nous examinons cette mission dans un contexte particulier, marqué par les conflits en Ukraine, la résurgence du conflit israélo-palestinien et des tensions sur notre sol.

Le sang des combattants, les larmes des veuves et la détresse des orphelins sont des témoignages poignants du lourd tribut payé pour la défense de nos valeurs. Le danger

serait de nous laisser gagner par une indifférence ingrate. Car l'oubli ferait le lit de la haine et de l'intolérance. Ne sombrons pas dans une amnésie mémorielle qui ferait ressurgir le spectre de la barbarie.

Cette mission est marquée par une hausse de 87 % des crédits consacrés à la mémoire. Préserver notre mémoire collective, c'est aussi œuvrer pour le futur, pour que nos enfants et petits-enfants profitent de la paix et de la liberté conquises par leurs ancêtres. La reconnaissance de la Nation est une légitime preuve de solidarité.

Une cause est chère à mon cœur d'Alsacienne : la situation des orphelins des Alsaciens et Mosellans enrôlés de force dans les armées allemandes. Chaque Alsacien reste profondément attaché au souvenir du sacrifice des « malgré-nous » et attentif au destin de leurs descendants. L'année dernière, le RDPI a fait adopter un amendement visant à mieux prendre en compte leur situation. Bien que l'incorporation de force ait été reconnue comme crime de guerre, les fils et filles de « malgré-nous » restent exclus du soutien de la Nation. Nous parlons de mémoires brisées, d'identités bafouées, d'une confiance rompue.

Le RDPI votera les crédits de cette mission essentielle à l'unité de la Nation. Pour ma part, je serai attentive au sort des orphelins de « malgré-nous ». *(M. Marc Laménie applaudit.)*

Mme Émilienne Poumirol . - Je rappelle le respect du groupe SER pour les actions du monde combattant d'hier et d'aujourd'hui et son attachement à la politique mémorielle, indispensable au vivre-ensemble. La guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien et l'augmentation des actes antisémites dans notre pays nous rappellent l'importance de cette mission.

La diminution naturelle du nombre de bénéficiaires de l'allocation de reconnaissance du combattant s'accompagne d'une hausse des moyens pour la réparation de la souffrance des harkis, ainsi que pour les commémorations mémorielles.

Les associations s'inquiètent du niveau du point d'indice de la PMI. Si je salue la revalorisation de 1,5 %, je regrette qu'il ne progresse pas au niveau de l'inflation. Madame la ministre, j'espère que vous entendrez cette demande de revalorisation du pouvoir d'achat.

Il faudrait aussi se pencher sur l'âge d'octroi de l'allocation de reconnaissance du combattant, à 65 ans, et de la demi-part fiscale des veufs et veuves, à 74 ans. Pourquoi les faire attendre si longtemps ?

Ce budget comporte des évolutions positives. Ainsi, les crédits de soutien aux rapatriés d'Algérie sont en hausse, en application de la loi du 23 février 2022. Je salue la décision du Gouvernement d'élargir à 45 nouveaux sites la liste des structures ouvrant droit à réparation. Nous proposerons d'augmenter les dotations en faveur des harkis et de leurs enfants et d'étendre la rente viagère aux veuves de harkis. Le taux de non-recours étant important, un mécanisme automatique serait bienvenu.

La création de deux maisons Athos est à saluer ; je suis sensible à la question du syndrome post-traumatique, pour y avoir travaillé.

Près de 14 millions d'euros sont consacrés à l'organisation du 80^e anniversaire des débarquements, et 4 millions au défilé du 14 juillet, qui se déroulera en 2024 entre la place de la Nation et le château de Vincennes. La faiblesse du budget global de notre politique de mémoire est néanmoins regrettable, et les collectivités devront compenser.

J'appelle le Gouvernement à étudier l'extension de la majoration de durée d'assurance du « dixième » aux fonctionnaires civils de la filière paramédicale du ministère des armées et de l'INI, dont l'emploi doit être classé en catégorie active.

Nous voterons ces crédits, en appelant à une véritable pérennisation des moyens de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER ; Mme Cathy Apourceau-Poly et MM. Henri Cabanel et Marc Laménie applaudissent également.)*

Mme Catherine Dumas. -*(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Depuis le 24 février 2022, le peuple ukrainien fait preuve d'un courage qui force notre admiration. Le retour de la guerre en Europe nous interroge sur notre propre résilience et la vitalité des forces morales de notre pays.

La mission que nous examinons revêt à cet égard une importance particulière. Elle cultive le souvenir des combats passés, cimente le lien entre mondes civil et militaire et matérialise l'engagement des combattants.

Le nombre de ceux qui ont porté les armes de notre pays diminue. Le dernier poilu, Lazare Ponticelli, a disparu en 2018. Léon Gautier, dernier survivant français du commando Kieffer, l'a suivi cette année. Les témoignages vivants des conflits passés s'éteignent progressivement, rendant plus essentiel encore le devoir de mémoire.

L'année 2024 marque une inflexion dans une tendance à la baisse, avec une quasi-stabilité des crédits, à 1,9 milliard d'euros. Le groupe Les Républicains les votera.

La baisse des besoins de financement liée au moindre versement des pensions dégage des marges de manœuvre pour financer, par exemple, la montée en charge du plan Blessés ou le dispositif Athos.

La hausse des moyens consacrés à la politique de mémoire soutiendra le programme de commémoration du 80^e anniversaire des débarquements et de la Libération.

Nous avons soutenu la loi de 2022 pour l'indemnisation des harkis. L'extension de la liste des structures ouvrant droit à réparation montre que nous progressons. Si le décret pris par le Gouvernement ne clôt pas la réflexion sur ce douloureux sujet, il va dans le bon sens.

Lorsqu'ils sont préservés, les crédits de la mission dégagent en réalité, année après année, de nouveaux moyens. Naturellement, l'attention que nous portons à nos finances publiques doit nous conduire à la plus grande vigilance budgétaire. Mais il est important d'envisager dès maintenant comment certaines actions pourraient être consolidées.

Nous devons notamment renforcer le lien armée-jeunesse et préserver la mémoire combattante pour entretenir l'esprit de défense. Les modalités de généralisation du service national universel (SNU) restent floues. Nous nous interrogeons aussi sur la JDC actuelle.

Malgré des efforts pour revaloriser les allocations perçues par les anciens combattants et leurs veuves - dont l'augmentation du point d'indice de la PMI -, nombre de bénéficiaires disposent de revenus très modestes. Dans un contexte d'inflation persistante, la question de la revalorisation des prestations est devant nous : j'espère qu'il sera possible de progresser rapidement sur ce sujet essentiel pour l'ensemble du monde combattant. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et du RDPI ; M. Henri Cabanel applaudit également.)*

Mme Patricia Mirallès, *secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire.* - (Applaudissements sur les travées du RDPI) Je vous présente un budget de reconnaissance et de réparation. Il s'élève à 1,9 milliard d'euros, comme l'an passé : ce n'est que la deuxième fois en vingt ans, après 2022, que ces crédits sont stables.

Madame la rapporteure pour avis, je vous ai bien entendue sur le nom de la mission : j'étudierai la question pour le prochain PLF.

Le Gouvernement est attentif au pouvoir d'achat du monde combattant. L'avancée d'une année de l'augmentation du point de PMI en est la preuve. D'aucuns auraient voulu aller plus loin, mais une clause de revoyure est prévue l'année prochaine. J'y travaillerai avec les associations. J'ai d'ailleurs réuni le G12 il y a quelques jours pour évoquer la question, à laquelle j'associerai la représentation nationale.

L'accompagnement des militaires blessés est essentiel. Plus de 130 millions d'euros y sont consacrés cette année, dont 38 millions pour le remboursement des soins. Deux nouvelles maisons Athos ouvriront en 2024, en Occitanie et dans le Grand Est. Plus de 7 millions d'euros sont consacrés à ce dispositif. Nous réfléchissons à un modèle adapté aux outre-mer.

Le plan d'accompagnement des blessés est avant tout un choc de simplification et même, à bien des égards, un changement de paradigme. Ainsi, la demande unique PMI-Brugnot, annoncée par le Président de la République, est en vigueur depuis cet été.

Une attention particulière est accordée aux harkis, avec 112 millions d'euros, dont 70 millions liés aux dispositions de la loi de février 2022 ; 40 millions d'euros sont destinés à l'allocation de reconnaissance du combattant et à l'allocation viagère des veuves de harkis. J'ai déposé un amendement pour aller plus loin. Le montant de l'allocation des veuves de harkis sera aligné sur celui de la rente viagère.

La situation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre me préoccupe beaucoup. J'ai mis en place un groupe de travail réunissant des députés et sénateurs. Nous poursuivons aussi le dialogue avec les associations actives dans ce domaine. Depuis les années 1920, l'État mène une politique de solidarité envers ces enfants. L'ONCCVG consacre jusqu'à présent 1 million d'euros à cette aide sociale, y compris pour les orphelins des incorporés de force d'Alsace et de Moselle. J'ai déposé un amendement pour quintupler ces crédits.

Je suis aussi chargée de la sauvegarde du patrimoine mémoriel des armées. La restauration et la valorisation des lieux de mémoire sont un axe important du budget, avec 2,9 millions d'euros pour les travaux sur les hauts lieux de mémoire et les nécropoles. Cet effort bénéficiera également aux communes, pour l'entretien des monuments aux morts. Dans le cadre du plan France Ruralité, l'enveloppe annuelle sera portée à 200 000 euros en 2024, soit une hausse de 33 %. Nous augmentons de 50 % le budget consacré à la restauration des monuments des communes de moins de 2 000 habitants, dans la limite de 5 000 euros.

Un groupement d'intérêt public (GIP) Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire a été créé. À Caen, j'ai dressé un bilan de l'avancement des travaux avec les associations locales. Ce GIP délivrera un label visant à valoriser la richesse historique de nos territoires. J'ai rencontré les présidents de région à cet effet et vous invite à relayer cette action.

Il faut que 2024 soit l'occasion d'une grande célébration populaire continue, d'une communion mémorielle, qui rassemble nos concitoyens autour du souvenir de celles et ceux à qui nous devons notre liberté.

Délocaliser les cérémonies nationales, c'est aller vers les territoires, la jeunesse et nos concitoyens : je m'y emploie. Inscrire les noms de 91 morts pour la France sur le Mont Valérien, c'est prendre en compte la mémoire de ces combattants communistes et étrangers. Madame Apourceau-Poly, vous avez annoncé que vous voteriez contre ces crédits : mais un budget, ce n'est pas que de l'argent (*Mme Cathy Apourceau-Poly s'exclame*) ; ce sont aussi les actions menées - comme lorsque nous honorons la mémoire de Missak Manouchian. (*Applaudissements sur les travées du RDPI*)

Examen des crédits de la mission et des articles rattachés

Article 35 - État B

M. le président. - Amendement n°II-533 rectifié, présenté par M. Longeot.

I. - Créer le programme :

Extension de l'allocation reconnaissance du combattant aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre

II. - En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation		50 000 000		50 000 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale				
dont titre 2				
Extension de l'allocation reconnaissance du combattant aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

M. Jean-François Longeot. - Le statut de pupille exprime la solidarité de la Nation envers les enfants dont un parent a été blessé ou tué à la guerre ou dans un attentat. Ces enfants ont droit à la protection et au soutien matériel et moral de l'État. Le montant de leur pension a été revalorisé en 2015. Leur nombre augmente, mais, malgré les réformes, ils n'ont jamais été indemnisés en réparation de leur souffrance. Je demande au Gouvernement de lever le gage sur cet amendement, qui vise à leur accorder le bénéfice de l'allocation de reconnaissance du combattant.

M. le président. - Amendement identique n°II-1220 rectifié, présenté par Mme Le Houerou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Mme Émilienne Poumirol. - Cet amendement élargit l'éligibilité à l'allocation de reconnaissance du combattant aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre dont l'un des parents a été tué lors d'une guerre ou d'un attentat terroriste. Ces enfants n'ont

jamais bénéficié d'une reconnaissance adéquate de leur souffrance, ce qui est vécu comme une injustice. Mettons fin à cette disparité de traitement.

M. le président. - Amendement identique n°II-1284 rectifié bis, présenté par Mme M. Carrère, MM. Bilhac, Cabanel, Guiol et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Gold, Guérini et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

M. Henri Cabanel. - Il s'agit de compléter le droit à réparation, dans un souci d'équité.

M. le président. - Amendement n°II-1219 rectifié bis, présenté par Mme Monier et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation		4 000 000		4 000 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	4 000 000		4 000 000	
dont titre 2				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

Mme Marie-Pierre Monier. - Le décret du 27 juillet 2004 exclut les orphelins de résistantes et résistants morts au combat. Ainsi, les enfants de fusillés en bénéficient, mais pas ceux de résistants morts les armes à la main. Pourtant, la lutte de leurs parents contre la barbarie nazie fut la même : nous avons souffert autant que les autres, pas plus, pas moins, me disait un représentant drômois de la Fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre (Fnapog). C'est une question de principe : leurs parents ont sauvé la lumière et l'honneur de la France.

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. - Monsieur Longeot, je crains que vous n'ayez défendu l'amendement n°II-1084. (M. Jean-François Longeot le confirme.) Les pupilles de la Nation orphelins de guerre ne sont pas des combattants : ils ne peuvent bénéficier de l'allocation de reconnaissance du combattant. Avis défavorable aux amendements.

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - L'amendement du Gouvernement augmente de 4 millions d'euros les crédits destinés aux orphelins pupilles majeurs. Les dispositifs doivent rester distincts.

Madame Monier, le programme 158 est dédié à l'indemnisation des victimes de la persécution antisémite et de la barbarie nazie. Il doit continuer de consacrer solennellement le souvenir de ces victimes, exécutées au mépris des lois de la guerre - ce qui est différent d'une mort au combat. Avis défavorable. (Mmes Marie-Pierre Monier et Émilienne Poumirol désapprouvent.)

Mme Marie-Pierre Monier. - Depuis 2004, nous alertons le Gouvernement, via notamment des questions écrites. Je me suis longuement entretenue avec les intéressés.

Nous parlons bien de résistants morts les armes à la main ! C'est une question de reconnaissance.

Les amendements identiques n^{os}II-533 rectifié, II-1220 rectifié et II-1284 rectifié bis ne sont pas adoptés, non plus que l'amendement n^oII-1219 rectifié bis.

(Marques de déception sur les travées du groupe UC)

M. le président. - Amendement n^oII-1216 rectifié, présenté par Mme Poumirol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	11 000 000		11 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		11 000 000		11 000 000
dont titre 2				
TOTAL	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0		0	

Mme Émilienne Poumirol. - En 2022, le Sénat a **voté** la reconnaissance de la Nation envers l'ensemble des supplétifs, abandonnés à l'issue de la guerre d'Algérie et relégués dans des camps aux conditions de vie indignes. Ils ont occupé des emplois faiblement rémunérés et les retraites de leurs veuves sont souvent inférieures au Smic.

La **loi de 2005** leur offrait trois options : une allocation trimestrielle avec ou sans capital ou un capital de 30 000 euros. En 2015, le Parlement a voté une allocation viagère pour les veuves dont le mari est décédé après 2016, doublée par la suite. Mais ces lois, malgré leurs louables intentions, ont créé des disparités injustes : c'est ainsi que les veuves dont le mari est décédé avant 2016 perçoivent 40 % de moins que les autres.

Nous proposons donc d'accorder l'allocation viagère à toutes les veuves, sans tenir compte de la date de décès de leur mari, et d'étendre la rente viagère de 700 euros par mois accordée aux veuves à tous les harkis eux-mêmes.

M. le président. - Amendement n^oII-1282 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac, Cabanel et Guiol, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Guérini et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
------------	----------------------------	---------------------

	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	9 800 000		9 800 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		9 800 000		9 800 000
dont titre 2				
TOTAL	9 800 000	9 800 000	9 800 000	9 800 000
SOLDE	0		0	

M. Henri Cabanel. - C'est presque le même amendement : nous proposons la création d'une allocation identique pour tous les harkis et veuves de harkis. Les pensions de ces retraités sont souvent modiques, faute d'avoir été formés à leur arrivée. Le budget nécessaire serait de 9,3 millions d'euros en 2024, diminuant ensuite.

M. le président. - Amendement n°II-214 rectifié, présenté par M. Somon, Mme Richer, MM. Paccaud, Burgoa, Pernot et Piednoir, Mmes Puissat et Lopez, M. H. Leroy, Mmes Muller-Bronn et Berthet, MM. Mouiller, Milon et Karoutchi, Mmes Valente Le Hir et Gosselin, M. Khalifé, Mme Josende, MM. Daubresse et Chatillon, Mme Lassarade, M. D. Laurent, Mmes M. Mercier et Deseyne, MM. Gresperrin, Brisson, Bouchet et Lefèvre, Mme Dumont, MM. Bazin et Genet, Mme Di Folco, MM. Rapin, Gremillet et Michallet, Mmes Imbert et Borchio Fontimp, MM. P. Martin et Rojouan, Mme Ventalon, MM. Pellevat, Allizard, Belin, Bruyen et Sol et Mme Malet.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	6 000 000		6 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		6 000 000		6 000 000
dont titre 2				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

M. Laurent Somon. - C'est le même esprit, seul le montant diffère. La demande de ces Françaises, qui souffrent doublement d'avoir quitté leur terre natale et d'avoir perdu leur mari, est légitime.

M. le président. - Amendement n°II-1084, présenté par M. Longeot.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
------------	----------------------------	---------------------

	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	4 000 000		4 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		4 000 000		4 000 000
dont titre 2				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

M. Jean-François Longeot. - Défendu.

M. le président. - Amendement n°II-1217 rectifié, présenté par Mme Poumirol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1 000 000		1 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		1 000 000		1 000 000
dont titre 2				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

Mme Émilienne Poumirol. - Il s'agit d'augmenter les crédits de l'ONACVG de 1 million d'euros afin d'honorer nos engagements envers les harkis et rapatriés, après l'ajout, en mai dernier, de 45 nouveaux sites ouvrant droit à indemnisation. C'est une question de solidarité nationale.

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. - Avis défavorable aux amendements n°sII-1216 rectifié, II-1282 rectifié et II-214 rectifié.

Monsieur Longeot, votre amendement n°II-1084 est satisfait : retrait ?

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n°II-1217 rectifié ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - Les amendements n°sII-1216 rectifié, II-1282 rectifié et II-214 rectifié seront satisfaits par l'amendement que le Gouvernement présentera après l'article 50 C et qui est meilleur. (Sourires)

M. Laurent Somon. - Mais tardif !

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - À la suite de longues concertations avec les associations de harkis, le Gouvernement propose ainsi d'harmoniser la situation des veuves, quelle que soit la date de décès de leur conjoint.

L'allocation de reconnaissance comprend deux montants différents. L'allocation viagère est alignée sur le montant le plus élevé, mais certaines veuves n'y sont pas éligibles. Toutes doivent le devenir, l'allocation de reconnaissance devant être réservée aux harkis.

Vous avez rappelé les trois options de la loi de 2015 : une rente annuelle de 2 800 euros - portée à 8 900 euros -, sans capital ; un capital de 20 000 euros et une rente annuelle de 1 800 euros - portée à 6 200 euros ; un capital de 30 000 euros sans rente. Pour les bénéficiaires encore en vie, les deux premières options ont rapporté 70 000 et 68 000 euros respectivement. Vos amendements créeraient donc une iniquité.

Ceux qui ont choisi la troisième option sont désavantagés, d'où ma proposition d'une rente annuelle de 6 200 euros. Nous disons à ces 50 personnes que, au crépuscule de leur vie, la Nation leur reste reconnaissante. Demande de retrait de ces amendements au profit de celui du Gouvernement, sinon avis défavorable.

Monsieur Longeot, votre amendement n°II-1084 est satisfait par un amendement du Gouvernement adopté à l'Assemblée nationale et qui augmente les crédits d'action sociale de l'ONACVG de 4 millions d'euros.

Madame Poumirol, le Gouvernement agit déjà pour la réparation des harkis et de leurs familles : des moyens budgétaires nouveaux sont prévus pour prendre en compte l'augmentation du nombre de sites et le renforcement des effectifs de l'ONACVG. Les crédits supplémentaires que vous proposez ne sont donc pas nécessaires. Retrait de l'amendement n°II-1217 rectifié, sinon avis défavorable.

M. Christian Bilhac. - Je vais retirer mon amendement. Madame la ministre, nous parlons de personnes très âgées, qui manquent souvent d'instruction : votre document de huit pages qui présente les options est illisible ! (Mme Nadia Sollogoub et M. Henri Cabanel applaudissent.)

Mme Nathalie Goulet. - Bravo ! C'est du bon sens.

L'amendement n°II-1282 rectifié est retiré.

M. Laurent Somon. - Madame la ministre, votre amendement est, certes, un peu mieux-disant que les nôtres, mais pourquoi si tardif ? Je retire mon amendement.

L'amendement n°II-214 rectifié est retiré.

Mme Émilienne Poumirol. - Je prends note, madame la ministre, des nouveaux moyens alloués à l'ONACVG et retire mes amendements.

Les amendements nos II-1216 rectifié et II-1217 rectifié sont retirés.

M. Jean-François Longeot. - Je retire également mon amendement. Madame la ministre, vous mentionnez 50 personnes ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - Uniquement les harkis ! (M. Jean-François Longeot remercie pour la précision.)

L'amendement n°II-1084 est retiré.

M. le président. - Amendement n°II-82 rectifié, présenté par Mme Micouleau, M. Belin, Mmes Belrhiti et Berthet, M. Burgoa, Mmes Gosselin et Joseph, M. H. Leroy, Mmes Lopez et P. Martin, MM. Paul et Perrin, Mme Petrus et MM. Piednoir, Rietmann, Sol et Szpiner.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	92 290		92 290	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		92 290		92 290
TOTAL	92 290	92 290	92 290	92 290
SOLDE	0		0	

M. Philippe Paul. - Défendu.

M. le président. - Amendement identique n°II-202, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel.

M. Akli Mellouli. - Les membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun sont exclus de l'indemnisation prévue par la [loi de 1987](#), mais le Conseil constitutionnel a déclaré cette exclusion contraire au principe d'égalité. Ce va-et-vient s'est poursuivi avec la [loi](#) de programmation militaire 2014-2019, assortie d'une nouvelle déclaration d'inconstitutionnalité.

Entre 2021 et 2013, 25 personnes ont demandé à bénéficier de l'allocation de reconnaissance. Trois sont déjà décédées, mais les 22 autres doivent percevoir cette indemnité de 4 195 euros par rapatrié.

M. le président. - Amendement identique n°II-1218 rectifié, présenté par Mme Poumirol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Mme Émilienne Poumirol. - La situation de ces 22 supplétifs est incompréhensible. Le rapport annexé à la [loi de programmation militaire](#) (LPM) reconnaît la nécessité de leur apporter réparation. La dépense, de 92 920 euros, est peu importante, mais la reconnaissance l'est.

M. le président. - Chers collègues, je vous invite à la concision sur ces amendements identiques.

Amendement identique n°II-1229, présenté par Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky.

Mme Michelle Gréaume. - Il faut réparer le préjudice subi par les harkis et les supplétifs du fait de l'indignité de leur accueil. Les associations nous alertent sur le risque de ne pas tenir cette promesse, d'où notre amendement.

M. le président. - Amendement identique n°II-1283 rectifié, présenté par Mme M. Carrère, MM. Bilhac, Cabanel, Guiol et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Gold, Guérini et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

M. Henri Cabanel. - Défendu.

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. - Certes, nous avons adopté une disposition similaire l'an dernier ; mais je demande le retrait des amendements identiques, compte tenu des explications de la ministre.

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - La question est récurrente. La fédération nationale des rapatriés profite d'une brèche sémantique : les supplétifs de droit commun ne sont pas des harkis - qui sont des supplétifs de droit local. Leurs conditions de retour n'ont pas été les mêmes : ils n'ont donc pas vocation à bénéficier d'un dispositif conçu pour les harkis. Avis défavorable.

Les amendements identiques n°s II-82 rectifié, II-202, II-1218 rectifié, II-1229, et II-1283 rectifié ne sont pas adoptés.

Les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont adoptés.

Article 38 - État G

M. le président. - Amendement n°II-38, présenté par M. Laménie, au nom de la commission des finances.

Alinéa 189

Remplacer cet alinéa par deux alinéas ainsi rédigés

Taux des volontaires du SMV ayant achevé le parcours de leur contrat d'engagement

Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. - Nous proposons d'améliorer les indicateurs relatifs au SMV.

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - Sagesse. (*On apprécie sur plusieurs travées.*)

L'amendement n°II-38 est adopté.

Les articles 50 B et 50 C sont adoptés.

Après l'article 50 C

M. le président. - Amendement n°II-1275, présenté par le Gouvernement.

Après l'article 50 C

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I.- L'article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés est ainsi modifié :

1° Le II est ainsi rédigé :

« II.- Pour les personnes mentionnées au 1° du I, la perception de l'allocation de reconnaissance peut prendre la forme :

« 1° D'une rente viagère dont le montant annuel ne peut être inférieur à 8 976 € à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

« 2° D'un capital de 20 000 € et d'un complément de capital sous la forme d'une rente viagère dont le montant annuel ne peut être inférieur à 6 526 € à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

« 3° D'un capital de 30 000 € et, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un complément de capital attribué sur demande de l'intéressé recevable sans condition de délai.

« Ce complément de capital est versé sous la forme d'une rente viagère dont le montant annuel est égal, au 1^{er} janvier 2024, à celui de la rente viagère mentionnée au 2° du II.

« L'entrée en jouissance de ce complément est fixée à la date du dépôt de la demande.

« Un arrêté conjoint des ministres chargés des rapatriés et du budget fixe les montants annuels de la rente viagère et du complément de capital, indexés sur le taux d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation de tous les ménages, hors tabac, prévus au II du présent article. »

2° Après le II, il est inséré un II bis ainsi rédigé :

« II bis.- Pour les personnes mentionnées au 2° du I, et quelles que soient les modalités de versement de l'allocation de reconnaissance précédemment choisies au titre de la présente loi, celles-ci ne bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2024 que de l'allocation viagère servie au titre de l'article 133 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et dont le montant annuel ne peut être inférieur à 8 976 € au 1^{er} janvier 2024. »

II. - Au premier alinéa du I de l'article 133 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, les mots : « 4 109 € à compter du 1^{er} janvier 2019 » sont remplacés par les mots : « 8 976 € à compter du 1^{er} janvier 2024, indexé sur le taux d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac, ».

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - Je l'ai déjà défendu.

M. le président. - Amendement identique n°II-1281, présenté par Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Mme Patricia Schillinger. - Mme la ministre l'a si bien défendu.. (M. Jean-François Husson ironise.)

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. - Avis favorable. Puisqu'il nous reste quelques instants, je remercie nos collègues et Mme la ministre, ainsi que les services du Sénat et du Gouvernement. (Applaudissements)

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. - L'amendement arrive certes tard, mais nous avons beaucoup travaillé avec les associations pour remédier à un défaut d'équité. Nous continuons à étudier le dossier des pupilles dans le cadre d'un groupe de travail. Je serai

heureuse d'y travailler également avec vous. Pour notre jeunesse, sachons regarder notre histoire en face, sans la réinventer.

Mme Cathy Apourceau-Poly. - Au vu des engagements de la ministre et des votes de ce matin, le groupe CRCE-K s'abstiendra. (*Mme Patricia Mirallès la remercie ; Mme Patricia Schillinger applaudit.*)

Les amendements identiques n^{os}II-1275 et II-1281 sont adoptés et deviennent un article additionnel.